

Fiche de poste Technicien de maintenance

Mission – Responsabilité

Technicien de maintenance a pour mission principale de :

-  Maintenir en état l'outil de production et d'en assurer le suivi dans tous les secteurs de l'entreprise concernant le domaine électromécanique et automatisme.
-  Assurer le dépannage des installations électromécaniques complexes (recherche des causes d'anomalies, démontage, réparation d'organes, remontage, remise en conformité)
-  Intervenir et suivre l'intervention sur les incidents seul ou attendant l'astreinte, décider des priorités d'interventions avec le responsable hiérarchique
-  Assurer le suivi des entretiens systématiques selon un échéancier préétabli
-  Réaliser les actions et les interventions en autonomie dans le diagnostic et la prise de décision.

Lien Hiérarchique

-  Responsable atelier maintenance

Description de l'Activité

Garantit :

-  -Le respect des consignes de sécurité de l'entreprise (procédures, comportements, zones signalées, déplacements dans l'usine)
-  -La transmission des informations professionnelles aux collaborateurs dans le cadre du travail d'équipe et des relations avec le personnel productif.
-  -La saisie de toutes ses interventions en GMAO (comptes rendu)
-  -Le suivi et la mise à jour des documents techniques, plans électriques, schémas mécaniques.
-  -La mise en consignations (mise en sécurité des personnes et des matériels)

Contribue :

-  -La propreté de la zone d'intervention

-  -Au développement de l'entreprise en partageant toutes nouvelles informations concernant le service, les produits, etc...
-  -A un bon esprit de travail en équipe
-  -A la vie de l'entreprise sous forme d'avis constructifs et de prises d'initiatives en accord avec le responsable hiérarchique
-  -A la gestion du stock de pièces détachée

Liaisons Fonctionnelles

Internes :

-  Techniciens maintenances
-  Opérateurs de production
-  Chef d'atelier

Externes :

-  Sous-traitant

Compétences Requises

Savoir – Connaissances :

-  -Avoir des connaissances en automatisme, pneumatique, hydraulique
-  -Connaître les installations et leurs modes opératoires (mise en marche, arrêt, asservissements, défauts)
-  -Connaître les techniques d'interventions en sécurité.
-  -Avoir des connaissances en informatique

Pratique et Savoir Faire :

-  -Savoir modifier des lignes de programme simple type PL7, Unity
-  -Savoir lire un plan
-  -Savoir synthétiser (diagnostic)
-  -Savoir évaluer le degré d'urgence de la situation
-  -Posséder une habilitation électrique B2V/BR
-  -Posséder les CACES T3, PEMP, la formation SST et manipulation des extincteurs

Savoir être – Comportement :

-  -Savoir communiquer (se faire comprendre)
-  -Etre à l'écoute

-  -Etre résistant face au stress
-  -Etre disponible
-  -Etre autonome (pas de référent technique systématique immédiat)
-  -Savoir s'adapter au poste isolé
-  -Faire preuve de curiosité (aller chercher l'information)
-  -S'adapter rapidement à des situations, matériels et technologies différents
-  -Prise d'initiatives

Maitrise de la Fonction

-  -Maîtriser les techniques mécaniques & électriques
-  -Etre capable de gérer des événements simultanément, l'urgence de la demande
-  -Avoir le sens de l'observation
-  -Faire preuve de rigueur dans le suivi des documents techniques et lors des diagnostics
-  -Faire preuve de précision

Profil et Aptitudes

Diplôme :

-  .BAC maintenance, électrotechnique, etc....
-  .BTS MAI, électrotechnique, etc....

Expériences :

-  . 3 ans minimum dans le domaine de la maintenance industrielle

Localisation

-  Service maintenance

Conditions de travail

-  -Travail en journée
-  -Travail isolé
-  -Astreinte nuit et/ou Week-end
-  -Nécessité de port de protections individuelles
-  -Possibilité de port de charges lourdes
-  -Risque de contact aux produits dangereux (huiles...)

Utilisation et restitution du matériel de l'entreprise

Le salarié reconnaît que le matériel mis à sa disposition pour l'exécution de sa fonction est et reste la propriété exclusive de la Société.

-  En conséquence, il s'engage à restituer le matériel, à tout moment, dès la première demande de la part de la Société.
-  Il reconnaît être responsable de la conservation et du bon état du matériel individuel qui lui est confié, toute disparition ou toute détérioration devant être signalée immédiatement à la direction.
-  En cas de rupture du présent contrat, il sera tenu de restituer à la Société, immédiatement à la date de cession des fonctions, l'ensemble des biens, documents, qui lui auraient été remis.